

Qu'est ce qu'une formation certifiante pour EDOF ?

Sommaire

1- Préambule	page 2
2- Qu'est-ce qu'une certification ?	page 3
3- Votre offre de formation n'est pas certifiante	page 5
4- Votre offre de formation est certifiante	page 6

Pour une utilisation optimale d'EDOF, nous vous conseillons d'utiliser les navigateurs suivants :

- *Google Chrome*
- *Mozilla FireFox*
- *Safari*
- *Microsoft Edge*

Pour des raisons de sécurité informatique, de compatibilité, de performances et de confort d'utilisation, nous vous conseillons de toujours disposer de la dernière version mise à jour de votre navigateur, proposée par son éditeur.

1- Préambule

Pour utiliser EDOF, vous devez remplir les conditions suivantes en tant qu'organisme de formation :

- Détenir un numéro de déclaration d'activité attribué par les pouvoirs publics
- Être à jour de vos obligations légales et réglementaires (transmission à l'autorité administrative du bilan pédagogique et financier, respect des obligations comptables)
- Détenir une certification qualité délivrée par une instance de labellisation reconnue par France compétences
- Proposer une offre de formation éligible au compte personnel de formation
- Accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) dès la primo connexion au portail EDOF

Vous devez donc avoir une offre « référençable » sur le portail, c'est-à-dire une offre de formations ou des actions éligibles au CPF.

Article L6323-6 – du code du travail

Article D6323-6 – du code du travail et suivants

Décret n° 2018-1338 du 28 décembre 2018 relatif aux formations éligibles au titre du compte personnel de formation

Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

Nous vous rappelons leur typologie :

- ☐ Un diplôme, un titre à finalité professionnelle, un certificat de qualification professionnelle (CQP), un ou des blocs de compétences d'un titre, à condition que ceux-ci soient inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ;
- ☐ Une certification ou une habilitation enregistrée dans le « répertoire spécifique des certifications et habilitations » (RSCH) ;
- ☐ Un bilan de compétences ;
- ☐ Une action de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- ☐ Une préparation à l'épreuve théorique du code de la route et à l'épreuve pratique du permis de conduire autorisant la conduite des véhicules des catégories B, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE, mentionnées à l'article R. 221-4 du code de la route ;
- ☐ Une action dispensée aux créateurs ou repreneurs d'entreprises ;
- ☐ Une action liée à l'exercice de missions de bénévolat ou de volontariat.

Dans ce guide, il s'agit de vous exposer les attendus dans EDOF si vous souhaitez vendre une/des formations certifiantes aux titulaires de compte personnel de formation, c'est-à-dire :

- ❑ Un diplôme, un titre à finalité professionnelle, un certificat de qualification professionnelle (CQP), un ou des blocs de compétences d'un titre, à condition que ceux-ci soient inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ;
- ❑ Une certification ou une habilitation enregistrée dans le « répertoire spécifique des certifications et habilitations » (RS) ;

Les actions de bilan de compétences, VAE, Permis B et poids lourds, les actions destinées à la création et reprise d'entreprise, l'exercice de missions de bénévolat et volontariat, sont éligibles au CPF sans condition d'inscription au RNCP ou au Répertoire spécifique.

2- Qu'est-ce qu'une certification ?

Ce terme désigne tout diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle remis à une personne pour attester de sa qualification. Une certification, c'est par exemple un CAP, une licence professionnelle, le titre d'animateur de tourisme, le CQP garde d'enfants à domicile...

La certification vise la validation des compétences professionnelles au sens du code du travail.

Quelle différence entre les mots ?

Globalement, on peut dire que l'appellation **diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle** dépend de la nature de l'organisme qui délivre la certification : Etat, Ministères, organisme de formation public ou privé, branche professionnelle...

Quel est le rôle de France compétences sur les certifications ?

Plus d'information : <https://www.certificationprofessionnelle.fr/decouvrir-la-certification>

France compétences est en charge d'établir et d'actualiser les répertoires réunissant les certifications professionnelles en France :

La loi définit deux sortes de certifications :

- **Les certifications professionnelles, enregistrées au RNCP** permettant une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles et qui sont classées par niveau de qualification et domaine d'activité (Art. L.6113-1)
- **Et les certifications et habilitations, enregistrées au répertoire spécifique**, correspondant à des compétences professionnelles complémentaires aux certifications professionnelles (Art 6113-6).

3- Votre offre de formation n'est pas certifiante ?

Alors comment rendre vos formations certifiantes ?

Tout d'abord, la certification participe à la qualité des formations parce qu'elle s'appuie sur des référentiels précis, implique une démarche d'évaluation et permet de rendre visible les compétences acquises. Un parchemin attestant de la réussite aux évaluations est remis aux bénéficiaires.

Quelles alternatives s'offrent à vous ?

1. Créer une certification « maison » :

- Interrogez-vous sur la pertinence et l'opportunité du projet de création.
- Identifiez le type de certification à mettre en place :
 - ✓ Vous pouvez créer un titre à finalité professionnelle si votre formation vise un métier.
 - ✓ Vous pouvez créer une certification sur une compétence ou un ensemble de compétences homogènes pour un enregistrement au répertoire spécifique.

Des informations sont à votre disposition dans le lien ci-dessous

<https://www.certificationprofessionnelle.fr/decouvrir-la-certification>

Elaborez l'ingénierie de certification.

- Expérimentez et suivez les personnes certifiées.
- Déposez votre demande d'enregistrement de la certification à France Compétences.

La démarche requiert du temps, des ressources et compétences disponibles pour conduire le projet.

Vous pouvez vous faire accompagner par un cabinet spécialisé.

2. S'adosser à une certification existante :

- Recherchez une certification proche de la formation que vous mettez en œuvre.
- Référez-vous à la fiche de la certification (RNCP ou RS) enregistrée pour la trouver. (« la » trouver ?)
Cette fiche est actuellement disponible sur le site :
<https://www.francecompetences.fr/>
- Prenez contact avec le certificateur. Celui-ci peut refuser ou vous donner la possibilité de mettre en œuvre la formation, ou l'évaluation finale, ou les deux.
- En cas d'accord, le certificateur vous adressera une demande d'habilitation ou d'agrément à laquelle vous devrez vous conformer.

Si vous ne souhaitez pas entamer ces démarches, vous ne pourrez pas vendre vos offres de formation dans EDOF puisqu'elles ne sont pas certifiantes.

4- Votre offre de formation est certifiante

Vous vous connectez à EDOF avec votre identifiant et votre mot de passe habituels – Reportez-vous, si nécessaire, aux supports « primo connexion EDOF », « Présentation générale d'EDOF » accessibles sur le site d'information : <https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/actualite/les-modes-demploi> - rubrique Actualités.

Vous êtes maintenant connecté à EDOF.

1

Nous allons créer une formation certifiante.

The screenshot shows the 'Nouvelle offre de formation' (New training offer) page in EDOF, specifically 'Étape 1/2' (Step 1/2). The breadcrumb trail at the top reads 'Catalogue > Ajouter une formation'. A large number '1' in a black circle is positioned to the left of the form. The form title is 'Nouvelle offre de formation' followed by 'Étape 1/2'. The question posed is 'Quel type de formation éligible au CPF voulez-vous créer ?' (Which eligible CPF training type do you want to create?). There is a blue information icon to the right of the question. The options are listed with radio buttons: 'Formation certifiante' (selected), 'Bilan de compétences', 'Permis de conduire', 'VAE', 'Accompagnement à la création/reprise d'entreprise', and 'Cléa'. A red rectangular box highlights the 'Formation certifiante' option.

2

Vous devez ensuite saisir le **code d'identification de la certification** préparée par votre formation.

Code d'identification

Pour que votre offre de formation figure dans le catalogue, vous devez saisir le code d'identification de la certification à laquelle votre offre est rattachée. Cela importera automatiquement les informations liées à la certification.

[Je ne connais pas mon code d'identification, comment l'obtenir ?](#)

Type de code

☐ CPF

☐ RNCP

☐ Répertoire spécifique

☐ Certif Info

Code

ex: 53457

Appliquer

Intitulé de la certification visée :

...

Pour cela, vous devez préciser le type de code que vous allez renseigner.

Trois choix s'offrent à vous :

1) Un code RNCP, pour une certification enregistrée au RNCP

Exemple : vous souhaitez créer une offre visant le titre professionnel du Ministère du travail d'agent magasinier.

RNCP1852 - TP - Agent magasinier

Niveau 3

Ministère du Travail - Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)

La fiche de ce titre est numérotée RNCP1852 dans le répertoire.
Vous saisirez 1852 dans la zone code d'EDOF.

Type de code

☐ CPF

☒ RNCP

☐ Répertoire spécifique

☐ Certif Info

Code

1852

Appliquer

Intitulé de la certification visée :

Titre professionnel agent magasinier - 102923

Suivant

Cette action permet de remplir automatiquement l'intitulé de la certification et active le bouton « Suivant » du formulaire.

Pour rappel : vous devez obtenir l'autorisation du certificateur, ici, le Ministère du Travail, pour mettre en œuvre la formation et/ou cette certification.

2) Un code Répertoire Spécifique pour une certification enregistrée au RS

Exemple : vous souhaitez créer une offre visant l'habilitation Prince2 niveau Praticien

RS1979 - PRINCE2® - Gestion de projet - Niveau Praticien

AXELOS Limited

La fiche est numérotée RS1979 dans le répertoire.

Vous saisissez 1979 dans la zone code d'EDOF puis cliquez sur « Appliquer ».

The screenshot shows a web form with the following elements:

- Type de code:** A section with four radio button options:
 - CPF
 - RNCP
 - Répertoire spécifique** (selected)
 - Certif Info
- Code:** A section with a text input field containing "1979" and a blue button labeled "Appliquer". The "Code" label and the input field are highlighted with a red rectangle.
- Intitulé de la certification visée :** A section with a light gray box containing the text "PRINCE2® - Gestion de projet - Niveau Praticien".

Cette action permet de remplir automatiquement l'intitulé de la certification et active le bouton « Suivant » du formulaire.

Pour rappel : vous devez obtenir l'autorisation du certificateur, ici, Axelos Limited, pour mettre en œuvre la formation et/ou la certification

Si vous ne connaissez pas le code d'identification de la certification, vous pouvez le rechercher sur l'espace officiel de la certification professionnelle de France compétences : <https://www.certificationprofessionnelle.fr/>

The screenshot shows the homepage of the France Compétences website with the following elements:

- Header:** Includes the "FRANCE compétences" logo, the title "L'espace officiel de la certification professionnelle", and a link for "Mon compte déposant".
- Navigation:** A menu with links: "Découvrir la certification", "Rechercher une certification", "International", "Actualités", "Base documentaire", and "FAQ".
- Footer:** A line of text: "Fil d'actualité : Décisions d'enregistrement aux répertoires nationaux (Septembre 2019)".
- Main Content:** A greeting "Bonjour, quelle certification cherchez-vous ?" followed by a search input field, a blue search button with a magnifying glass icon, and a "Recherche avancée" link.

3) Un code Certif Info.

Dans le cas ci-dessous, vous connaissez le numéro de code de la fiche Certif Info.

Type de code

☐ CPF

☐ RNCP

☐ Répertoire spécifique

☒ Certif Info

Code

Appliquer

Intitulé de la certification visée :

Titre professionnel coffreur(euse) bancheur(euse)

Suivant

Si vous ne connaissez pas le numéro de code Certif Info :

La Caisse des Dépôts est interfacée avec le réseau des Carif-Oref et particulièrement avec le service CERTIF INFO, qui met en visibilité les certifications enregistrées aux RNCP et au RS.

<http://www.intercariforef.org/formations/recherche-certifications.html>



Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi utiliser le code des fiches Certif Info pour renseigner la certification liée à votre offre dans EDOF.

Dans le cas ci-dessous, la recherche porte sur la fiche Certif Info du « CQP secrétaire juridique de cabinet d'avocat ».

Rappel de vos critères
Quoi ? : Secrétaire juridique

10 lignes ▼ résultats par page

Filtre :

Niveau	Code Certif Info	Nom du titre ou du diplôme	Panier
Sans niveau spécifique	50288	CQP secrétaire juridique de cabinet d'avocat (CPNE des cabinets d'avocats)	☐
Sans niveau spécifique	80144	CQP secrétaire juridique et technique en immobilier (CPNE de l'immobilier, administrateurs de biens, sociétés immobilières, agents immobiliers)	☐
Niveau III (Bac + 2)	102819	Secrétaire juridique (Assistance juridique formation recrutement)	☐
Niveau III (Bac + 2)	83201	Secrétaire juridique (Ecole nationale du droit et procédure personnel des avocats, avoués (ENADEP))	☐

affichage : 1 à 4 des 4 résultats

1

L'action de saisir le code Certif Info permet de remplir automatiquement l'intitulé de la certification et active le bouton « Suivant » du formulaire.

Pour rappel : vous devez obtenir l'autorisation du certificateur, pour mettre en œuvre la formation et/ou la certification

Quel que soit votre choix, code RNCP, code RS, code Certif Info, sur la page suivante, d'autres informations sont également préremplies : code FORMACODE, code NSF, code ROME, Organisme certificateur, Niveau d'entrée, Niveau à la sortie de la formation.

Ces données ne sont pas modifiables.

Nouvelle offre de formation Étape 2/2

Préparation à la certification PRINCE2® - Gestion de projet - Niveau Praticien

 Code FORMACODE : **32035**

 Code NSF : **320**

 Code ROME : **Voir tous les codes**

 Organisme certificateur : *Pas de donnée*

 Niveau d'entrée : *Pas de donnée*

 Niveau à la sortie de la formation : **Sans niveau spécifique**

Pour compléter les champs suivants dans le cadre de la création d'une offre certifiante, nous vous remercions de vous référer aux supports disponibles sur le site :

<https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/actualite/les-modes-demploi>

- Créer et gérer une formation
- Créer et gérer une action
- Créer et gérer une session

Merci de votre attention